

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-249

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-249</i>

Partenariat avec les deux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux Métropole - Mise en place et suivi de la clause d'insertion de la commande publique métropolitaine - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cadre général du partenariat avec les 6 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole bordelaise

Sur le périmètre de Bordeaux Métropole, 6 PLIE couvrent 90 % du territoire (en nombre d'habitants). Il s'agit du PLIE de Bordeaux porté par la Maison de l'Emploi et de l'entreprise, le PLIE des Graves, le PLIE ADSI (Association pour le développement des stratégies d'insertion) Technowest, le PLIE des Portes du sud, le PLIE des Sources et le PLIE des Hauts de Garonne. Ils y accueillent et accompagnent chacun entre 50 et 150 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires qui connaissent des difficultés socioéconomiques. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises, etc.

Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Le service public de l'emploi leur reconnaît l'expertise nécessaire pour gérer des dispositifs d'accompagnement, de même que les donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, communes et autres collectivités).

Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des clauses sociales de la commande publique, pour mettre en place l'ingénierie nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les prescripteurs, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de préqualification), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un bilan des actions d'insertion. Ainsi en 2023, le concours technique des PLIE a permis la réalisation de 240 340 heures de travail par les profils en insertion auprès des entreprises attributaires des marchés métropolitains.

Sur les 1 028 personnes accompagnées en 2023, 334 étaient en sortie positive (CDI, CDD ou intérim de plus de 6 mois, formation qualifiante), 150 étaient en sortie dynamique (contrats de moins de 6 mois, contrats d'insertion) et 553 étaient toujours en contrat avec la clause d'insertion à la fin 2023.

Modalités de financement des PLIE

Depuis 2016, la Métropole a accru fortement le nombre de ses marchés publics avec clause d'insertion et a repris la gestion de nombreux marchés publics auparavant communaux dans le cadre de la mutualisation, ce qui a eu pour effet au niveau des PLIE, un accroissement

important des heures à gérer. Cet écart creusé entre un niveau de financement inchangé et un nombre d'heures à gérer en forte hausse pour les PLIE a conduit Bordeaux Métropole à adopter un système de financement plus équitable, basé sur les évolutions de la charge de travail sur la clause d'insertion métropolitaine. Ainsi, une part fixe et une part variable ont été introduites dans le financement annuel des PLIE pour plus d'équité, en attribuant une part fixe de 5 000 € par PLIE, et en prenant en compte la moyenne des 6 dernières années de bilan (en heures gérées) de chacun des PLIE pour déterminer leur part variable. L'enveloppe budgétaire globale pour l'ensemble des PLIE en 2024 est de 111 000 €.

Ce mode de calcul fait apparaître deux PLIE qui sont objet de la présente délibération. Les quatre autres, font l'objet d'une décision de la Présidente dans le cadre de sa délégation de pouvoir pour les subventions inférieures ou égales à 23 000€.

- **PLIE de Bordeaux** : le montant sollicité par le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'emploi de Bordeaux, auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 36 765 € en 2024 pour un budget prévisionnel de 135 385 € TTC. Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 28 445 €, en 2024, compte tenu de sa moyenne de 46 095 heures d'insertion sur ces 6 dernières années. Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

- **PLIE des Hauts de Garonne** : le montant sollicité par le PLIE des Hauts de Garonne auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 35 000€ en 2024 pour un budget prévisionnel de 169 496 € TTC. Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 27 264 €, en 2024, compte tenu de sa moyenne de 44 276 heures d'insertion sur ces 6 dernières années. Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,

VU la délibération n°2024-118 du Conseil métropolitain du 15 mars 2024 portant délégation du Conseil à sa Présidente,

VU les demandes de subventions des organismes

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de reconduction du partenariat initié avec les PLIE de Bordeaux et le PLIE des Hauts de Garonne, selon les axes présentés dans ce rapport, assortie des demandes de subvention reçues pour l'année 2024, présente un intérêt pour le bon déroulement des marchés de la commande publique au profit des personnes éloignées de l'emploi,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention plafonnée à 28 445 € au bénéfice de la Maison de l'emploi de Bordeaux portant l'association du PLIE de Bordeaux,

Article 2 : d'attribuer une subvention plafonnée à 27 264 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts de Garonne,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent à ces subventions, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 5 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2024, au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame JAMET, Madame LACUEY, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RAYNAL, Madame SAADI, Monsieur SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	